

**DEMANDE DE DÉROGATION
POUR LA DESTRUCTION, L'ALTÉRATION, OU LA DÉGRADATION
DE SITES DE REPRODUCTION OU D'AIRES DE REPOS D'ANIMAUX D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES**

Titre I du livre IV du code de l'environnement
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ

Nom et Prénom :

ou Dénomination (pour les personnes morales) : *Conseil départemental de Meurthe et Moselle*

Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :

Adresse : N° *48* *Rue Esplanade Jacques Baudot - Rue du Sergent Blandan*

Commune *NANCY*

Code postal *54035*

Nature des activités : *Collectivité territoriale en charge de la solidarité, les routes, l'éducation, la culture, le tourisme, l'économie agricole, le sport, la santé, l'environnement, la solidarité internationale et l'appui aux territoires*

Qualification : *le CDS4 est animateur de 4 sites Natura 2000 et gestionnaire des Espaces Naturels sensibles (ENS)*

B. QUELS SONT LES SITES DE REPRODUCTION ET LES AIRES DE REPOS DÉTRUITS, ALTÉRÉS OU DÉGRADÉS

ESPÈCE ANIMALE CONCERNÉE Nom scientifique Nom commun	Description (1)
B1 <i>Pipistrellus pipistrellus</i> <i>Pipistrelle commune</i>	} informations détaillées dans le paragraphe (II) "présentation des espèces en présence" de la notice descriptive jointe.
B2 <i>Rhinolophus hipposideros</i> <i>Petit Rhinolophe</i>	
B3 <i>Rhinolophus ferrumequinum</i> <i>Grand Rhinolophe</i>	
B4 <i>Plecotus austriacus</i> <i>Oreillard gris</i>	
B5 <i>Myotis emarginatus</i> <i>Vespertilion à oreilles échanquées</i>	
	B6: <i>Myotis mystacinus</i> <i>Vespertilion à moustaches</i>
	B7: <i>Eptesicus serotinus</i> <i>Sérotine commune</i>

(1) préciser les éléments physiques et biologiques des sites de reproduction et aires de repos auxquels il est porté atteinte

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION *

Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Etude écologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input checked="" type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input checked="" type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : *Travaux de restauration de la Cité des Paysages, informations détaillées dans la notice descriptive jointe*

.....

.....

.....

.....

Suite sur papier libre

D. QUELLES SONT LA NATURE ET LES MODALITÉS DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION *

Destruction Préciser : ... la destruction des habitats est prioritaire (le temps des travaux...) et ces habitats seront remis en place dès les travaux terminés. En plus, des habitats seront rajoutés (gîte à chiroptères à accolche) et conservés après les travaux. se référer à la notice jointe.

Altération Préciser :

Dégradation Préciser :

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES ENCADRANT LES OPÉRATIONS *

Formation initiale en biologie animale Préciser :

Formation continue en biologie animale Préciser :

Autre formation Préciser : M. le Directeur du service environnement au COS4 depuis plus de 10 ans + accompagnement par la CEEPEC, spécialités

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Préciser la période : ... A partir du 02 janvier 2021
ou la date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Régions administratives : ... GRAND - EST

Départements : ... MEURTHE ET MOSELLE (54)

Cantons : ... VERDUN

Communes : ... SAXON - SION

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos

Mesures de protection réglementaires

Mesures contractuelles de gestion de l'espace

Renforcement des populations de l'espèce

Autres mesures Préciser :

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : ... se référer à la notice descriptive jointe

Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : Mise en place d'un suivi et d'une sensibilisation des équipes pendant la phase travaux de suivi post-travaux initiée à l'occasion de la première tranche de travaux suivra son cours

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à NANCY le 09/07/2020
Le directeur de la DATE,
Votre signature

D. CHARPENTIER